

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association des étudiants et étudiantes de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal (AEEEEBSI)

**Vendredi 22 mars 2019 à 11h30
Local B-3205 du pavillon Jean-Brillant de l'Université de Montréal**

PRÉSENCES : 45

Certificat en archivistique (0 membres)

Certificat en gestion de l'information numérique (2 membres)

Océane Delorme-Duchesne, Chantal Guérin

DESS en Édition Numérique (1 membre)

François Côté

Maîtrise en sciences de l'information (42 membres)

Gabriel Bouchard, Maude Jodoin, Michel Trépanier, Nicolas Chantigny, Lilen Colombino, Clara Gossmann, Mirabelle Boily-Bernal, Catherine Laplante, Emilie Dalpé, Maude Bouley, Virginie Wenglenski, Sylvie Thibault, Guillaume Beauchamp, Roxane Heer-Desrochers, Justine Grandmont-Pruvost, Rodrigo Amado Rohten, Benjamin Joly, Cynthia Gagné, Marianne Duguay, Cynthia Beauchemin, Lauriane Descoteaux, Anne Kiraly-Francoeur, Valérie Kempa, Camille-Hélène St-Aubin, Edith Girard, Julien Champagne, Myriam Marinier Fortin, Edwin Bermudet, Olivier Dufault, Simon Van Bellen, Catherine Cloutier, Philippe Roy, Joachim Raginel, Marie Hélène Bohémier, Justine Ménard, Annie Jacques, Geneviève Beaudry, Jérémie Blondin, Nidale Hamouchene, Orphée Russell, Loredanna Braghetto, Henri Bellot

Doctorat en sciences de l'information (0 membres)

Secrétaire d'assemblée

Lucie Pasquier

Président ou présidente d'assemblée

Camille Fortier-Martineau

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Élection d'un-e président-e d'assemblée et d'un-e secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des derniers procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du PV de l'AG du 14 mars 2019
 - 4.2 Adoption du PV de l'AGE du 14 mars 2019
5. Affaires académiques
 - 5.1 Adhésion de l'AEEEBSI à la FMD
 - 5.2 Anonymat des travaux pour la correction
 - 5.3 Pourcentage minimum de la note obtenu avant la date limite d'abandon de cours
6. Modification du budget
7. Propositions diverses sur la rémunération des stages
8. Affaires diverses
9. Clôture

1. Ouverture de la séance

Myriam Marinier Fortin propose l'ouverture de la séance à 11h35. Marianne Duguay appuie.

2. Élection du présidium

Camille-Hélène St-Aubin propose Camille Fortier-Martineau comme président d'assemblée. François Côté appuie.

Camille-Hélène St-Aubin propose Lucie Pasquier comme secrétaire d'assemblée. François Côté appuie.

Présidium adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Camille-Hélène St-Aubin propose l'ordre du jour. Benjamin Joly appuie.

Discussion :

Camille-Hélène St-Aubin voudrait retirer le point 6 car le budget est prévu pour l'abonnement à la FMD. Myriam Marinier Fortin appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Adoption des derniers procès-verbaux

3.1 Adoption du PV de l'AG du 14 mars 2019

Camille-Hélène St-Aubin propose l'adoption du PV, Myriam Marinier Fortin appuie. Pas de discussions, pas de vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3.2 Adoption du PV de l'AGE du 14 mars 2019

Camille-Hélène St-Aubin propose l'adoption du PV, Myriam Marinier Fortin appuie. Pas de discussions, pas de vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Affaires académiques

5.1 Adhésion de l'AEEEBSI à la FMD

Proposition du comité exécutif :

Adhésion de l'AEEEBSI à la FMD (Fédération des milieux documentaires)

- Considérant que l'ASTED est devenue la FMD qui regroupe maintenant des associations,
- Considérant que des privilèges sont accordés aux membres des associations membres de la FMD, tel que des webinaires gratuits et un probable rabais pour assister au CPI,
- Considérant que la FMD souhaitent regrouper le plus grand nombre possible d'associations qui représentent le plus grand nombre possible de personnes du milieu documentaire,
- Considérant qu'il n'est possible d'adhérer à la FMD qu'à titre associatif et non individuel,

- Considérant que la FMD offre un prix de membre-étudiant,

Que l'AEEEBSI deviennent membre de la FMD, au coût de 150\$ pour la période de maintenant à janvier 2020

Que le 150\$ à payer proviennent du budget «divers»

Que l'AEEEBSI réévalu en janvier 2020 si elle veut toujours être membre de la FMD selon comment se sera déroulé l'abonnement de l'année 2019.

Camille-Hélène St-Aubin présente la proposition. Edith Girard appuie. Pas de discussion, pas de demande de vote. Proposition adoptée à l'unanimité.

5.2 Anonymat des travaux pour la correction

Proposition du comité exécutif :

Anonymat des travaux pour la correction

- Considérant que les auxiliaires qui corrigent les travaux et les examens sont des collègues que les étudiant-e-s côtoient sur une base régulière,
- Considérant qu'il peut être gênant d'être reconnu lors de la corrections de travaux par les pairs,

Que l'AEEEBSI se penche, en collaboration avec le corps professoral, à trouver des façons sûres et efficaces d'anonymiser les travaux et les examens.

Camille-Hélène St-Aubin présente la proposition. Marianne Duguay appuie.

Discussion :

Joachim Raginel dit qu'il est correcteur. Il ne connaît pas tout le monde et ne corrige pas selon la personne donc il ne pense pas que ce soit un problème. Il se demande si c'est quelqu'un qui est venu voir le comité exécutif pour s'en plaindre. Camille-Hélène St-Aubin répond que c'est surtout parce que c'est gênant si c'est un ami qui nous corrige et qu'on sait qu'on rend un moins bon travail.

Marianne Duguay dit qu'elle en as parlé avec une amie car elle pensait postuler pour être auxiliaire et son amie lui a répondu qu'elle ne voulait pas qu'elle corrige ses travaux.

Marie-Hélène Bohémier dit qu'elle a aussi été correctrice. Elle pense que c'est une bonne idée mais si les correcteurs ont un conflit d'intérêt, illes peuvent donner la copie à un autre correcteur ou au professeur. Elle ne se souvient pas de toutes les copies qu'elle corrige et ne se souvient pas des noms.

Virginie Wenglenski dit qu'elle est aussi correctrice et s'est aussi posée la question. Comme elle connaît plus de gens maintenant, elle s'est demandé si c'était éthique. Comme Marie-Hélène, elle ne fait pas attention aux noms car il y a tellement de copies et elle connaît son niveau d'éthique. Les professeurs sont conscients et disent aux correcteurs que s'ils se sentent mal à l'aise, illes corriger les copies. Elle pense qu'il sera compliqué d'anonymiser les copies et que le risque d'erreur est énorme.

Camille-Hélène St-Aubin mentionne qu'elle a parlé avec Mme Da Sylva et que c'est surtout pour que ce soit une discussion et qu'on ait une réflexion par rapport à la question, même si rien ne change.

Sylvie Thibault dit qu'il y a un code de déontologie normalement appliqué à la Faculté des arts et sciences, qu'il y a des procédures, donc elle propose que le code de déontologie soit peut-être révisé.

Simon Van Bellen demande si l'anonymat a déjà été fait avant dans un autre département.

Gabriel Bouchard répond qu'il y a un code pour chaque étudiant dans le département de philosophie et que c'est avec ce code que les étudiants sont identifiés lors des examens.

Valérie Kempa se demande si ça ne va pas rajouter de la lourdeur et du temps alors que c'est déjà long d'avoir les notes.

Camille-Hélène St-Aubin répond qu'on ne mettrait pas en action l'anonymisation tant qu'on n'a pas une méthode efficace donc ça prendrait le même temps. Ce ne serait probablement pas avec Studium car c'est plus compliqué.

Sylvie Thibault propose un amendement : « sur la révision du code de déontologie des auxiliaires d'enseignement pour les cas où ça peut-être gênant d'être reconnus lors de la correction des travaux par des pairs » plutôt que « trouver des façons sûres et efficaces d'anonymiser les travaux et les examens ». Marianne Duguay appuie.

Discussions :

Camille-Hélène St-Aubin préfère la première proposition car elle peut inclure une révision du code s'il y a lieu.

Maude Jodoin préfère aller à la première proposition aussi car pense que ce n'est pas du cas par cas mais que c'est plus général.

Roxanne Heer-Desrochers demande le vote. Amendement battu à majorité donc on revient à la première proposition.

Joachim Raginel se demande s'il y a des modalités déjà prévu. Camille-Hélène St-Aubin répond que non, c'est juste pour prendre position et les modalités suivront.

Joachim Raginel propose un amendement pour qu'on rajoute les syndicats des chargés de cours et auxiliaires dans la proposition. Geneviève Beaudry appuie. Pas de discussions. Pas de demande de vote. Adopté à l'unanimité.

Discussion :

Marie-Hélène Bohémier dit que le comité exécutif n'a pas sondé les étudiants par rapport aux procédures. Elle trouve ça hâtif de vouloir trouver des solutions sans avoir posé la question aux étudiants. Elle propose un amendement : « Que l'AESEBSI sonde sa population pour savoir s'il y a lieu d'anonymiser les travaux et les examens » en premier, « Le cas échéant, proposition... » Vanessa Nantel appuie.

Discussion :

Anne Kiraly-Francoeur aimerait que la façon de contacter les étudiants soit fait par courriel ou par sondage électronique et pas en AG car beaucoup d'étudiants ne viennent pas aux AG. Elle propose donc un sous-amendement : « via un sondage envoyé par courriel ». Marianne Duguay appuie. Camille-Hélène St-Aubin dit qu'elle a été voir Mme Da Sylva pour savoir s'il y avait possibilité d'ouverture avec le corps professoral. Elle pense qu'on est assez nombreux en AG pour que ce soit représentatif, sans faire de sondage. Elle demande le vote. 16 pour, 4 contre, amendement adopté à majorité.

Discussion :

Maude Jodoin dit que si on considère que les AG ne sont pas représentative, il faudrait ajouter dans la proposition un moyen de quantifier pour que ce soit représentatif. En ce moment c'est à la discrétion du CE donc il faudrait l'ajouter dans la proposition.

Sylvie Thibault dit qu'il n'est pas facile pour tout le monde de se déplacer mais par courriel, tout le monde a la chance de le faire.

Marie-Hélène Bohémier voudrait rajouter de vérifier ce qui est déjà mis en place dans les conventions collectives et dans les codes de déontologie : « Que l'AEEEEBSI vérifie les modalités de déontologies déjà mise en place ». Anne Kiraly-Francoeur appuie.

Discussion :

Joachim Raginel propose « que l'AEEEEBSI consulte les modalités de déontologies déjà mise en place et qu'elle en informe la population étudiante avant le sondage ». Anne Kiraly-Francoeur appuie. Pas de discussion, pas de demande de vote sur le sous-amendement.

Vote demandé par Benjamin Joly pour « que l'AEEEEBSI consulte les modalités de déontologies déjà mise en place et qu'elle en informe la population étudiante avant le sondage ». Amendement adopté à majorité.

Discussion sur toute la proposition : aucune. Demande de vote par Benjamin Joly. Proposition adoptée à l'unanimité.

5.3 Pourcentage minimum de la note obtenu avant la date limite d'abandon de cours

Proposition du comité exécutif :

Pourcentage minimum de la note obtenu avant la date limite d'abandon de cours

- Considérant qu'une date limite pour l'abandon des cours sans échec est fixée à chaque session,
- Considérant que des étudiant-e-s peuvent décider d'abandonner certains cours à cette date pour plusieurs facteurs, mais qu'un des facteurs décisionnels est les notes cumulées dans ce cours au moment de prendre la décision,
- Considérant qu'il n'existe aucune politique universitaire spécifiant un seuil minimal d'évaluation devant être rendu avant la date d'abandon,
- Considérant que d'autres universités québécoises ont un tel seuil établi en moyenne à 20% dans leur politique,

Que l'AEEEEBSI demande à l'EBSI d'élaborer une politique qui établit un seuil minimal de 20% de l'évaluation rendue à l'étudiant avant la date d'abandon de cours.

Camille-Hélène St-Aubin présente la proposition. Elle a vérifié avec Mme Da Sylva et il n'y a pas de politique à l'UdeM. La liberté académique des enseignants leur permet de choisir, entre autre, leur calendrier. La démarche risque d'être longue et les professeurs seront potentiellement contre. Le comité exécutif le propose quand même en AG car des étudiant-e-s en ont fait la demande. Marianne Duguay appuie.

Discussion :

Michel Trépanier dit que comme nous sommes surtout des étudiants de maîtrise, ce ne serait pas à nous de changer le systèmes, nos moyennes étant quand même plus élevés que dans d'autres départements.

Marie-Hélène Bohémier n'est pas en désaccord mais ce les étudiants qui ont votés pour reporter le travail de session dans le cours qu'elle corrige donc elle pense que si on veut avoir les notes le plus tôt possible, il faut remettre nos travaux le plus rapidement possible.

Justine Ménard voudrait avoir confirmation que rien n'existe. Camille-Hélène St-Aubin confirme.

Proposition finale :

Que l'AEEEBSI consulte les modalités déjà mises en place en ce qui a trait au code déontologie et qu'elle en informe la population étudiante avant le sondage. Et que l'AEEEBSI sonde sa population, via un sondage envoyé par courriel pour savoir s'il y a lieu d'anonymiser les travaux et les examens. Selon les résultats du sondage, que l'AEEEBSI se penche, en collaboration avec le corps professoral, les auxiliaires et les syndicats concernés (SGPUM et SÉSUM et SCCUM) à trouver des façons sûres et efficaces d'anonymiser les travaux et les examens.

Demande de vote : Proposition adoptée à majorité manifeste des voix.

6. Propositions diverses sur la rémunération des stages

Proposition du comité exécutif :

Position sur l'implication du gouvernement dans le paiement des stages

- Considérant que les milieux des stages en sciences de l'information n'ont pas nécessairement les fonds pour accueillir des stagiaires rémunéré-e-s,
- Considérant que le gouvernement finance déjà des stages rémunérés, entre autres via des crédits d'impôt,

Que l'AEEEBSI soutienne que le gouvernement devrait financer les stages du secteur des sciences de l'information

Camille-Hélène St-Aubin présente la proposition.

Discussion :

Anne Kiraly-Francoeur demande le vote. Elle ne pense pas que nos stages devraient être rémunérés car ça pourrait être problématique à long terme et qu'on n'est pas dans le même cas que les enseignants. Le fait de ne pas être payé est un avantage pour elle car on est moins stressé et il est plus accepté qu'on fasse des erreurs car on est plus en position d'apprentissage si on n'est pas payé.

Marianne Duguay pense que le gouvernement devrait payer mais si le gouvernement n'a pas l'argent, ça viendra de nous. On est conscient que si on demande aux organismes de payer, on n'aura moins d'argent mais si on demande au gouvernement, ça viendra de nos poches.

Valérie Kempa dit que c'est notre seul stage et qu'on est en position d'apprenant. Pour elle, c'est une belle ouverture car on peut le faire à temps partiel et on peut travailler en même temps.

François Côté ne trouve pas que c'est une chance de faire un stage de 250 heures dont minimum 20 heures par semaine, même si c'est vrai que le stage permet d'aller dans des milieux intéressants.

Justine Ménard est d'accord avec François. Qu'est-ce qu'on veut financer en tant que société? Elle préfère financer des programmes sociaux et des étudiants. Oui, on est chanceux de pouvoir subvenir à nos besoins en même temps mais on ne peut pas tous le faire.

Marie-Hélène Bohémier dit qu'on est position d'apprenant mais pas seulement et qu'on contribue beaucoup à son milieu de stage. Pour elle, ce n'est pas qu'une question d'argent mais aussi une question de valoriser nos professions.

Joachim Raginel dit qu'on a déjà un acquis et qu'on ne va pas en stage juste pour apprendre. On fait un vrai travail effectif. Si on change plusieurs fois de carrière dans nos vies, ce n'est pas vraiment viable, alors que ça l'était peut-être il y a 20 ans.

Maude Jodoin dit que justement parce qu'on est en position d'apprenant, on ne devrait pas être obligé d'en plus devoir subvenir à nos besoins. On ne demande pas non plus à être payé aux pleins salaires. En plus, les stages non rémunérés sont majoritairement féminins.

Valérie Kempa dit qu'on peut avoir des prêts et bourses et une remise de dettes à la fin donc on est chanceux. Quand on suit nos cours c'est la même chose, beaucoup d'étudiants travaillent et ont cours en même temps donc le stage en est la continuité.

François Côté veut rappeler que dans certains milieux, les stages sont déjà subventionnés. Le salaires est même élevé pour les stagiaires dans ces milieux. Il y a déjà des stages qui sortent de nos poches dans le secteur privé, pourquoi pas au public?

Marianne Duguay trouve qu'on s'éloigne de l'enjeu de la proposition. La présidente d'assemblée ne trouve pas qu'on s'éloigne, on ne parle pas de la grève.

Simon Van Bellen trouve que la question de qui paye est majeure et que la dernière phrase de la proposition est très importante. Il dit que les coordonnatrices de stage ont déjà souligné que si le financement est demandé aux entreprises, les organisations n'ont pas les fonds donc on n'aura plus de stages dans certains milieux.

Joachim Raginel explique qu'il n'a pas le droit aux prêts et bourses, que les étudiants étrangers payent plus et n'y ont pas le droit. De plus, les conditions sont très précises pour la remise de dette (par exemple, parcours uniquement à temps plein). Si le gouvernement paye un salaire aux stagiaires, c'est une solution acceptable pour tout le monde, peu importe le cheminement.

Orphée Russell dit qu'il est également compliqué d'avoir des prêts et bourses pendant l'été si on en a eu pendant l'année et que ça ne s'applique pas à tout le monde.

Marie-Hélène Bohémier dit qu'elle n'a pas de prêts et bourses non plus et que ce n'est pas un cas isolé.

Maude Jodoin dit qu'il est important de demander au gouvernement de financer les stages car ce n'est pas aux milieux de stages de le faire. Ça permet d'être plus inclusif et que tous les étudiants puissent faire leur stage là où ils veulent.

Marianne Duguay demande le vote. Anne Kiraly-Francoeur demande le vote secret. Vote pour le vote secret : 11 personnes en faveur, 22 contre, 13 absentions. Vote secret adopté.

Myriam Marinier Fortin propose la suspension de 5 minutes pour compter le vote. Sylvie Thibault appuie.

Reprise à 13h09. Résultats du vote : 28 pour, 14 contre, 6 absentions. Pas d'autres interventions. Proposition adoptée à majorité.

8. Affaires diverses

Aucune.

9. Clôture

Benjamin Joly propose la fermeture de la séance à 13h10. Marianne Duguay appuie.